

PETITE BIBLIOTHÈQUE N° 38

LES NOTAIRES
DU CANTON DE RIEUMES
ET DU SAVÈS

par
Alain COSTES

La plus ancienne étude de notaire du Savès est bien sûr celle de sa capitale : Samatan. Les Comtes de Comminges la faisant châtellenie y établissent des notaires publics. Cités dès 1199, ils officient jusqu'à Ste Foy de Peyrolières, Fonsorbes et même L'Isle-Jourdain où les notaires samatanais rencontrent les notaires toulousains.

Puis, au cours du XIIIème siècle, des études locales apparaissent : Bérat, attesté dès 1244, Rieumes en 1234, enfin Sajas, bastide fondée par Alphonse de Poitiers dont le notaire Castaing, rédigea l'acte de paréage de Rieumes de 1290.

Plusieurs notaires rieumoises nous sont connus de 1437 à 1583 par des expéditions éparses ou des citations, mais la plus ancienne étude dont nous possédons les registres est celle de Villeneuve. Jehan Villeneuve nous laisse des minutiers à partir de 1583. Est-il descendant du Villeneuve, notaire de Bérat en 1244 ? Quoiqu'il en soit son père semble originaire de Lautignac où il fait beaucoup d'affaires autour de 1560. Jehan a semble-t-il pris la succession de Domenge Constans fils (1560-1581) lui-même successeur de son père (1553-1560), héritier de Jean Canhac (1530-1552).

Mais l'étude Villeneuve n'est pas la seule à Rieumes, en cette fin du XVIème siècle qui est florissante pour la ville. En effet, le bourg isolé des conflits religieux reçoit une forte clientèle extérieure dont une part de celle de L'Isle-Jourdain en pleine guerre civile.

Parmi les notaires nous connaissons Lacourt (1604), successeur de Pierre Laselve (1565-1589), lui-même détenteur de l'office d'Arnaud Sagasan (1537-1565) dont le fils, conseiller au Parlement, sera seigneur de Plagnole.

Lorsqu'en 1610 Pierre Villeneuve succède à son père, Guillaume Baron est notaire de Rieumes. A sa mort, en 1651, il sera remplacé par Guillaume Boyer, né en 1613.

François Villeneuve, gendre de Bonnet, notaire du Lherm, assumera l'étude de ce lieu, à la mort de ce dernier en 1653. Ainsi le premier minutier de François Villeneuve (1653-1655) est tout entier consacré à ce chef-lieu d'archiprêtré. Enfin, en 1655, il prend la succession de son père, Pierre, et exerce ses fonctions jusqu'à sa mort, en 1673. Jean-François Villars, descendant d'un charretier rieumois acquiert alors l'office qu'il rattache à l'étude de Sébastien Forsan, successeur de Lacourt, qu'il avait acquise plus tôt. En cette

fin du XVIIème siècle, avec Guillaume Boyer, héritier de son père, il se partage la clientèle rieumoise.

A cette époque, l'influence du futur chef-lieu de canton se limite à Lautignac, Poucharramet, Beaufort, avec une pointe vers Plagnole et quelques clients sur Fargues et Lahage.

Les Rieumoises sont en effet concurrencés au nord par la puissante étude de Sainte Foy, au nord-ouest par celle de Seysses-Savès qui domine Sabonnères, enfin, à l'ouest, par le notaire de St Loube. Le Pin regarde vers Montpezat, Montastruc vers le Pouy, Savères vers Labastide-Clermont qui, comme Bérat, a son étude.

Nous n'avons aucun registre de cette dernière qui s'éteindra avec le notaire Dharès, vers 1717. L'origine du notariat autour de Labastide-Clermont et de la puissante abbaye des Feuillants est plus complexe. Au cours du XVIème siècle, nous voyons en effet Navarra, notaire de Lafitte-Vigordane officier sur Labastide où une étude se stabilise vers 1574, avec Verduc (1574-1600). Que penser des Claverie cités comme notaires de Labastide de 1514 à 1568 ? Jean Claverie sera notaire de Rieumes, mais résidant à Gratens où il officie de 1661 à 1695.

Arnaud Jean Lavour est notaire du Pouy de Touges en 1632 où il a pris la succession de Jean Capdeville (c. 1617). Son étude a une forte clientèle sur Labastide. Jean Lavour, fils d'Arnaud, est notaire de Peyssies de 1635 à 1578. Il devient de fait le notaire des Abbés des Feuillants. Son fils Jean-Bernard s'intitulera d'ailleurs notaire de Labastide "y résidant" (1678-1712). A la mort d'Arnaud-Jean, en 1665, l'étude du Pouy est fermée. Une crise de succession bloquera l'office jusqu'en 1730, projetant la clientèle vers Labastide. Il faudra attendre 1743 pour que Jean-Pierre Beyt "Notaire de Savignac del Rey" s'installant à Lautignac, ouvre de nouveau l'étude qui passera aux Dario en 1791.

La plupart des registres des Lavour nous sont connus de 1635 à 1712, mais nous n'avons rien de François Lavour, pourtant notaire de 1712 à 1766.

En marge de l'étude de Labastide, Gratens devient un "fief" du notariat. Il n'y a jamais eu d'étude dans ce lieu, pourtant deux notaires y résideront : Jean Claverie, "notaire de Rieumes" on l'a vu de 1661 à 1695, auquel Guillaume Labouilhe (1698-1740) succèdera. Ce gratinois est titulaire de l'office de Carbonne. Les consuls et les curés de ce bourg laissèrent dans ses registres l'essentiel de leurs actes. L'étude Labouilhe dont sont conservés les registres, quittera Gratens en 1789, à l'époque où

Guillaume Antichan s'installe à Poucharramet. En 1791 il devient notaire de ce lieu et abandonne le titre de notaire de Carbonne.

Le second, Jacques Pasquerie, est le fils de Pierre, notaire de Rieumes en 1654, résidant à Gratens. Il obtient vers 1682 l'office de Bernard Blanc notaire de Marignac-Lasclares.

Notaire des Pauvres, Jacques, officie jusqu'en 1720 sur Marignac et Gratens. Pierre Labouilhe, son parent, lui succède. Il étend l'influence de l'étude sur Le Fousseret, le Pouy de Tougues (privé alors d'étude) et Castelnau-Picampeau. Son homonyme, Pierre, fils de Guillaume, "notaire de Carbonne", hérite de son étude en 1756.

Revenant à Rieumes, nous observons un "trou " dans la succession de Jean-François Villars. En effet, aucun registre ne figure de 1695 à 1720, époque correspondant à la prise de l'office par Jean-Louis Villars, son fils.

L'autre étude rieumoise est alors aux mains d'Augustin Troubat, fils d'un marchand, notaire de 1730 à 1764. Son fils Hilaire lui succède. La même année, Pierre Campardon, cousin de Villars, hérite de l'office qu'il assumera jusqu'à sa mort en 1802.

La Révolution installe ses institutions : le notariat est alors largement transformé, le nombre d'études limité. En 1789, nous avons trois notaires à Rieumes, Troubat, Campardon et Bonnemaïson qui créa son office en 1770 ; une étude à Labastide (Lavaur), une à Poucharramet (Antichan). En périphérie, l'étude du Pouy (Beyt), de Sainte Foy, et les études gersoises de Montpezat qui absorbèrent celles de Laymont en 1744, de Saint-Lizier du Planté qui elle-même a absorbé St Loube en 1801. Samatan ayant absorbé l'étude Lacoste de Seysses-Savès en 1744, Sabonnères et Montgras se tournent alors vers Rieumes ou Ste Foy.

Le premier Empire va voir Bonnemaïson absorber les offices Campardon (1802) et Antichan (1811), Jean-Pierre Mulé acheter l'étude de Troubat (1818). Enfin, l'étude de Labastide est fermée à la mort de Jean Raymond Lavour en 1802. Rieumes, devenu chef-lieu de canton va contrôler peu à peu la clientèle de ce dernier : Mulé, natif du Pin, amenant une bonne part de la clientèle du lieu, Savères et Labastide se tournant vers le bourg. Seul, Montastruc regarde encore en partie vers le Pouy dont l'étude ne sera fermée qu'en 1923. St Loube et Montpezat grignotent les coteaux de l'ouest.

Grâce à de multiples tractations, Joseph-Ambroise Lavour pourra ouvrir de nouveau l'étude de Labastide, qui ne disparaîtra qu'avec le décès en 1927 d'Emile Lamothe.

En 1834, le Rieumois Félix Marcet, après avoir été notaire du Pouy, succède à Bonnemaïson. C'est une étude riche d'un large fond de registres qu'obtiendra en 1857 Jules Dario, fils du notaire de Pouy et futur maire de Rieumes.

En effet, l'étude rassemble outre le fonds Villeneuve-Villars-Campardon, les registres amenés par Antichan provenant des Pasquerie et Labouilhe. De son côté, Adolphe Mulé, qui sera lui aussi Maire de Rieumes, succède à son père. Par succession, Martin, Farral et Lille détiendront l'étude, à la mort de ce dernier en 1929. René Rullier qui a reçu l'ancien office Dario en 1922, réunit les deux études, puis, en 1930, celle de Labastide.

L'étude de Rieumes sera à partir de cette date l'unique étude du canton de Rieumes. La réduction du nombre de notaires est un mouvement général depuis l'Empire. En 1943, Samatan se réduira aussi à une seule étude, après avoir réuni la seconde étude locale et auparavant celle de Noilhan en 1903. Le canton de Lombez n'aura également qu'une seule étude à partir de 1921 après avoir absorbé celle de St Lizier en 1881 et celle de Montpezat en 1905. Le Fousseret réunira les deux études locales dès 1802, puis celle de Saint-Elix et absorbera enfin celle du Pouy en 1923. L'étude de Saint-Lys contrôlera tardivement Ste Foy. Enfin, le notaire de Muret rassemblera peu à peu l'étude de St Clar (1789), celle de Longages, du Lherm rouverte par Louis Bouchard en 1748, de Lavernose, de Seysses (1815). L'étude de Carbonne, unique dès 1811, rassemblera les anciens offices de St Sulpice et de Noé.

Nous pensons qu'une étude générale sur les notaires de la Haute-Garonne devrait être entreprise. Ce modeste travail n'est qu'une ébauche locale. Nous avons voulu d'abord fixer les études qui ont existé, indiquer leur zone d'influence, et faciliter ainsi des recherches portant sur telle ou telle commune. Une étude reste à faire concernant les notaires eux-mêmes : sur leur rôle politique et social qui fut si important, sur l'évolution des pratiques notariales. A ce sujet, signalons les travaux de Jean-Luc Laffont qui sont d'un intérêt considérable. Sur proposition de M. Henri Petit et par décision de M. Pierre Gérard, conservateur général du Patrimoine, et parce que les conditions de conservation étaient satisfaisantes, le fonds de registres, jusqu'alors retenus dans l'étude de Rieumes, a été déposé en "Pré-Archivage" dans les locaux des Archives municipales de Rieumes où ils peuvent être consultés.

Ainsi, près de 500 minutiers, une trentaine de boîtes et de répertoires, concernant la vie sociale du canton de Rieumes et d'une large partie de celui du Fousseret et de la ville de Carbonne sont aujourd'hui accessibles au public.

La qualité, la diversité et le suivi des actes, en font une base d'une grande richesse pour les recherches historiques, sociologiques ou généalogiques.

Alain COSTES
Archives communales de Rieumes

LISTE DES NOTAIRES SAVÉSIENS

Abréviations utilisées :

ACR	Archives communales de Rieumes
RI	Registre ignoré
ADG	Archives départementales du Gers
ADHG	Archives départementales de la Haute-Garonne
ES	Etude de Samatan
C.	Cité

BÉRAT: Dharès (1576-1718) (RI).

La clientèle de Bérat se répartira ensuite à Rieumes qu'elle fréquentait auparavant ou à Gratens.

CARBONNE : Guillaume Labouilhe, notaire de Carbonne, résidant à Gratens (1698-1767) (ACR).

CASTIES : Castres c. 1678 (RI).

Voir Carrefour (Lombez), Le Fousseret et le Pouy.

ESPAON : Palac (1613-1633) (ADHG).

FORGUES : Dubarat (1583-1584) (ES). Galès notaire de Laymont officie sur Forgues et Lahage de 1641 à 1672 (ES).

Voir St Loube ou Rieumes.

GARRAVET: Vitail, c. 1680 (RI).

GRATENS : aucun office mais deux dynasties de notaires y résident et y commettent l'essentiel de leurs actes.

(Voir Carbonne et Marignac).

LABASTIDE-CLERMONT: Claverie, Verduc et Navarra au XVIème siècle (RI), Lavour de 1638 à 1864, puis Calvet-Lamothe (1865-1927) (ACR).

(Voir aussi Marignac et Carbonne).

LABASTIDE-SAVÈS : Lamarque, notaire de Labastide résidant à Pompiac de 1661 à 1682 (ACR), Villamot de 1662 à 1693 (ADHG), puis vers Samatan ou Seysses.

LAFITTE : Navarra, notaire de Lafitte officie sur Labastide-Clermont au XVIème siècle (RI).

LAHAS : Arrivets puis Fagedet (1701-1813) (ES) puis rattachement à Noilhan.

LAYMONT : Galès, notaire du lieu mais officiant sur Forgues de 1641 à 1672 (ES), Daurignac de 1597 à 1744 (ADHG) puis rattachement à Montpezat.

LE FOUSSERET: Revel (1691-1715), Brumas (1690), Martin (? à 1762), Naves (1762-1850), Lasserre (1760-1802) (ADHG).

LHERM : Bonnet (1620-1653) (RI), Fr. Villeneuve (1653-1655) (ACR). Sur St Clar ou Muret jusqu'en 1748 ou Louis Bouchard rouvre l'étude (ADHG).

LOMBEZ : Carrefour (1640-1762) (ACR), Coutauld (1622-1699) (ADG), Puntous (1606-1633) (RI), 1634-1670 (ADHG), 1671-1789 (RI), Desparos, Grammont (1741-1810) (ADG), Bécane (1789-1805), Dilhan, Fitte, Dupuy (1805-1891), Talazac (1831-1921) (ADG), Serres, résidant à Samatan (1761-1803) (ES).

MARIGNAC-LASCLARES : Blanc (avant 1682) (RI), Pasquerie-Labouilhe (1682-1756) (ACR). Rattaché à l'étude Labouilhe de Carbonne-Gratens.

MONTPEZAT : Viguier (ADHG), Bouzin (1540-1592) (RI), (1592-1812), Lasserre (1813-1905) (ADG). Rattaché à Lombez.

MONBLANC : Bécane (1585-1620) (ACR), Barthes (1668-1687) (ADG).

NOILHAN : Loubet-Bégorre (1605-1651), Lézat (1659-1662), Moignard (1675-1801) (ACR), Barrau (1813-1903). Rattaché à Samatan.

PIN : De Junca, notaire de St Romain (1602-1645) puis de Pin (1642-1688) (ADHG), Cazallé (c. 1680) (RI).

POUCHARRAMET : Squirollis, notaire de Rieumes (1565-1660) (RI), notaire de Poucharramet (1664-1674) (RI), Guilhaume Antichan notaire de Carbonne résidant à Gratens depuis 1768 s'installe à Poucharramet dont il sera notaire de 1789 à 1811 (ACR).

POUY DE TOUGES : Capdeville (1617) (RI), Lavaur (1632-1665) (ACR). Pas d'office entre 1665 et 1743, puis Beyt (1743-1791) et Dario (1791-1885) (ADHG). Rattaché au Fousseret.

RIEUMES : Villeneuve-Villars-Campardon (1581-1801), Troubat-Mulé (1730-1880), Bonnemaison-Marcet-Dario (1770-1887) (ACR), Constans (1558-1581), Canhac (1530-1552), Lacourt (1604), Laselve (1565-1589), Sagasan (1537-1565), Baron (1601-1651), Boyer (1651-1691) (RI).

SABONNÈRES : Tremont (1624-1695), Sacareau (1695-1697) (ES). Rattaché à Seysses-Savès.

SAINTE-FOY-DE-PEYROLIÈRES : Pujol (1310), Desparos (1316), Ramassa (1310-1326), Ste Urse (1326), Daurignac (1326), Pellipari (1289-1326), De Guardès (1326), De Petra (1417) (RI), Dautefaige (1606-1618), Demblans (1619-1683), Darneil (1625-1683), Ruelle (1607-1668), Bersaignet (1656-1710) (ADHG), Liabœuf (1710-1802), Soulié (1737-1847). Rattachement à St-Lys.

SAINT-LOUBE : Barthes, notaire de Monblanc, contrôle aussi St-Loube ; son successeur s'y établit : Conte (1695-1805). Rattaché à St-Lizier du Planté (ADG).

SAINT-LIZIER-DU-PLANTÉ : Les Carrère seront notaires de St Lizier (1676-1677) (ES) avant de devenir notaires de Samatan. Lajous (1778-1881) (ADG), Sansas (av. 1675) (RI). Rattaché à Lombez.

SAINT-LYS : Courtade (1555-1618), Brunet (1566-1612), Dupuy (1625-1696), Maignon (1735-1785), St-Martin (1684-1728), Dorlignac (1728-1786), St-Martin (1786-1829), Marrast (1790-1850) (ADHG).

SAJAS : Cazac notaire de Sajas officie en fait en 1653 autour de Coueilles (ADHG).

SAMATAN : Casteret (1641-1689) (ADHG), de St-Pierre (1609-1648), Decepte (1650-1671), Desquiron (1675-1712) (ACR), Lacroix (1714-1728), Carrère (1735-1835), Marmoyet (1835-1894) (ES), Saint-Serres (1655-1659) (ES), Bourret (1800-1847) (ES). Il manque une étude entière à Samatan... celle que tinrent pendant près de deux siècles les Duplan. En 1791, Pierre Joseph, juge de Samatan, vend son office.

SAVIGNAC-MONA : Durrieu (1648-1724) (ES). Rattaché à Seysses.

SAUVETERRE : Gaston (1620-1665), Lacombe (1668-1779), Linhac (1780-1839) (ADG), Coutans (C. 1686) (RI). Rattaché à Lombez.

SÉNARENS : Laffont (1634 à 1678) (ADHG).

SEYSSSES-SAVÈS : Lacoste (1651-1744), plusieurs actes sur St-Lys (ES / ADHG). Rattaché à Samatan.